

Nos 12 engagements et recommandations



1° - REMUNERATION du CABINET CABIP

Vous pourrez constater que nous sommes sur un segment particulier d'assurance ou plusieurs de nos partenaires assureurs commercialisent leur contrat sur leur site internet. Sachez que le tarif sera identique que vous souscrivez directement chez eux ou par notre service. Il ne vous coûtera donc rien de plus de passer par notre canal puisque notre rémunération nous est versée par les assureurs et se trouve comprise dans le montant de la prime. En souscription direct, vous vous privez de nos conseils et du diagnostic objectif de votre risque. Vous perdez le choix d'une réponse adaptée et impartiale en fonction de notre large catalogue de contrats.

2° - SECURITE des ASSURES

Aucune crainte pour la pérennité de votre contrat en souscrivant par l'intermédiaire du cabinet CABIP. Tous les actes de gestion pendant la vie des contrats (encaissement des primes, avenants, sinistres...) sont faits directement par les compagnies d'assurances. Nous n'encaissons pas d'argent.

3° - STATUT du CABINET CABIP

Notre activité de courtier d'assurances est régit par le statut des commerçants indépendants qui met en relation notre client (assuré) et un assureur (compagnie). Nous sommes réglementés principalement par le Livre V du Code des Assurances.

4° - MANDATAIRE DE L'ASSURE

Le cabinet CABIP est mandaté par le client et non par la compagnie contrairement à un Agent Général d'assurances par exemple. Notre mandat consiste à vous trouver le meilleur produit au meilleur prix auprès d'une compagnie d'assurance, française ou étrangère offrant des garanties de solvabilités satisfaisantes. Le cabinet CABIP est correspondant agréé par tous nos partenaires assureurs.

5° - LIBERTE de CONSEILS

CABIP est un cabinet de courtage d'assurance spécialisé en Assurances Chômage Perte d'Emploi, LIBRE, RESPONSABLE et INDEPENDANT, gérant le site www.assurances-chomage.fr. Les conseils et le choix de l'assurance découlent strictement des intérêts et des besoins de garanties de l'assuré.

6° - GESTION des SINISTRES

CABIP s'engage à vous assister pour un bon déroulement de la gestion et de l'indemnisation. Il est fortement déconseillé de se retrouver seul à négocier avec l'assureur en cas de sinistre. L'assurance est un domaine de « spécialistes » souvent compliqué pour les non initiés.

7° - EXPERIENCE du CABINET CABIP

Le cabinet CABIP est présent sur internet depuis 1999. Nous avons commercialisés jusqu'à ce jour plusieurs milliers de contrats pour la plus grande satisfaction de nos assurés, toujours dans un souci de conseil, de réactivité, de transparence et d'indépendance.

8° - INNOVATION du SITE

CABIP s'efforce à ce que notre site www.assurances-chomage.fr soit très informatif et régulièrement mis à jour.

A notre connaissance, il est le seul qui met à votre disposition en toute objectivité la majorité des contrats « Chômage - Perte d'Emploi » existants sur le marché français.

9° - DEFENSE des ASSURES

Nous défendons les intérêts de nos assurés lors de la négociation et de la souscription de l'assurance et veillons à la bonne gestion ainsi que du versement des indemnités en cas de sinistre.

Nous restons évidemment à vos côtés pour vous assister pendant toute la durée de votre contrat en fonction de l'évolution de votre situation personnelle ou professionnelle.

10° - REACTIVITE

Nous nous efforçons d'avoir la meilleure réactivité et disponibilité auprès de nos clients tout en privilégiant des relations conviviales et de confiance.

11° - CONFIDENTIALITE

Le cabinet CABIP, gérant du site www.assurances-chomage.fr respecte scrupuleusement les règles du secret professionnel et traite les demandes des assurés en totale discrétion.

12° - RESPONSABILITE

Nous appliquons les règles de l'intermédiation européenne sur l'assurance en soumettant à l'assuré toutes les offres du marché, en vérifiant les données qui nous sont transmises et en conservant les traces des conseils apportés.

Tous les documents suivants sont en ligne sur www.assurances-chomage.fr

- ➔ [KBis cabinet CABIP](#)
- ➔ [Responsabilité civile professionnelle 2010](#)
- ➔ [Garantie financière 2010](#)
- ➔ [Attestation déclaration CNIL site \[www.assurances-chomage.fr\]\(http://www.assurances-chomage.fr\)](#)
- ➔ [Attestation ORIAS 2010](#)



Jacky GUERREE
Gérant Sarl CABIP

14 rue de Moronval
28100 DREUX

02.37.42.23.33 - fax 02.37.46.42.82

jacky.guerree@cabip.com